

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/05/2021

Dossier complet le :
22/06/2021

N° d'enregistrement :
2021-11154

1. Intitulé du projet

Défrichement de 12594 m², pour la création d'un lotissement Route Nationale N°215 Saint-Laurent-Médoc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GOLF33

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FABRE Olivier

RCS / SIRET

4 8 2 5 9 2 7 5 5 0 0 0 2 9

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47b	Défrichement d'une superficie de 12594m ² < 25ha Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un lotissement sur la commune de Saint-Laurent du Médoc. Défrichement de 12594m² préalable à la création du lotissement.

L'opération se compose de 15 lots, desservis par une voirie nouvelle en impasse se raccordant à l'ouest sur la rue Pierre Ralle. Une voie primaire et deux voies secondaires desserviront l'ensemble des lots de l'opération. Le long de ces voies, seront aménagées un cheminement, du stationnement et des espaces verts plantés.

En frange d'opération, le long de la Rue Pierre Ralle, des espaces verts de transition seront aménagés permettant d'agrémenter l'entrée d'opération et d'assurer la gestion des eaux pluviales de l'opération.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de la demande de défrichement est la réalisation d'un projet de lotissement composé de 15 lots à bâtir (surface des lots entre 570 m² et 628 m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage, gyrobroyage.

Le décapage du terrain sera ensuite réalisé sur l'emprise des voiries.

Les travaux de voirie seront réalisés par un terrassement permettant la pose des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, des réseaux secs, ainsi que la réalisation des structures de chaussées. La noue de stockage des eaux pluviales sera également réalisé lors de cette première phase de travaux.

Une deuxième phase de travaux sera réalisé une fois les constructions des lots réalisées. Seront ainsi aménagés, les espaces verts communs ainsi que les revêtements de finition de la voirie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces communs de l'opération seront gérés par une association Syndicale composée des colotis à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des espaces communs (voirie, réseaux, espaces verts).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis d'aménager.
- Déclaration de loi sur l'eau
- Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie Lots	8950 m ²
Superficie Imperméabilisées	1695 m ²
Superficie Espaces Verts	1949 m ²
Superficie opération	12594 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ST LAURENT DE MEDOC
Route Nationale N°215
BS n°299p

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 0 ° 8 ' 1 ' 9 5 " 04 Lat. 4 5 ° 1 4 ' 2 0 " 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout périmètre classé en ZNIEFF Situé à environ 900m ZNIEFF type 2: "MARAIS DE BEYCHEVELLE ET MARAIS DU MERICH" Situé à environ 900m ZNIEFF type 1: "HABITATS DU CUIVRE DES MARAIS ET BOIS HUMIDES DU MARAIS DE BEYCHEVELLE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Médoc
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation par submersion marine prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à environ 1.6km "Marais du Haut Médoc"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera de nouveaux besoin en eau potable. Ces besoins ne généreront pas la réalisation de nouveaux forages. Le réseau AEP existant présente une capacité suffisante pour répondre à ces nouveaux besoins.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone en continuité de zones déjà urbanisées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, du bruit aura lieu pour le nettoyage de la parcelle et les travaux de viabilisation et de construction des futurs logements. En phase exploitation, le bruit sera très limité et correspondra à une zone d'habitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations auront lieux (engins de chantier).</p> <p>En phase exploitation, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules légers.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place le long des voiries. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage. Pour limiter la consommation d'énergie les luminaires seront équipés de LED (éclairage à basse consommation).</p> <p>Les zones pavillonnaires localisées à proximité du projet possèdent déjà un éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des espaces communs seront stockées dans une noue aménagée en point bas d'opération rejetées en débit limité (3l/s/ha) vers le fossé de la Rue Pierre .</p> <p>Les lots seront équipés de solutions compensatoires individuelles à la charge des acquéreurs et restitureront un débit régulé (3l/s/ha) au pot de branchement prévu en façade de lot</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'impact car le rejet des eaux usées sera raccordé sur le réseau d'eaux usées existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront pris en charge au sein des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une modification de la perception visuelle du site aura lieu. Cependant l'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition. Des espaces verts sont prévus sur la périphérie du lotissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le PLU en vigueur sur Saint Laurent de Médoc et a fait l'objet d'une concertation préalable avec les services de la mairie

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

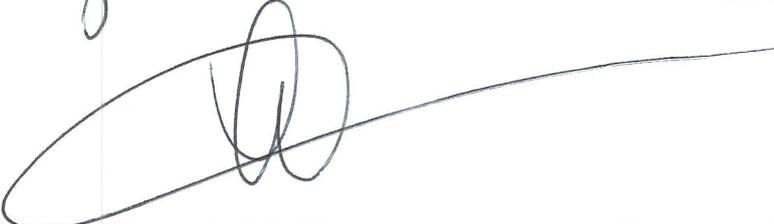
Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

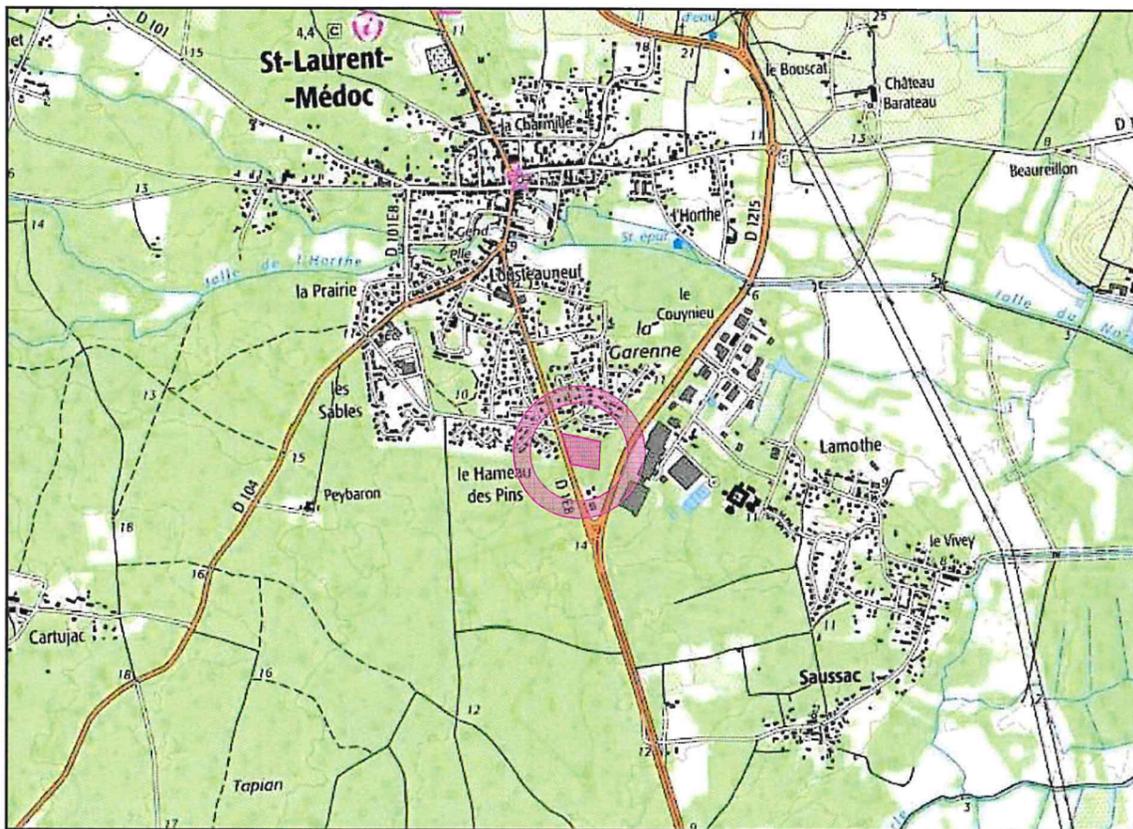
Fait à Alengrae le, 21 mai 2011

Signature 

PA.1-1 PLAN DE SITUATION

???????

Route Nationale n°215
33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC
Cadastre Section BS numéro 299p



Echelle 1/25000

PA

Dossier n°210226
23 janvier 2021
Suivi par LC
Responsable JMN

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD



JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

MAÎTRE D'OUVRAGE



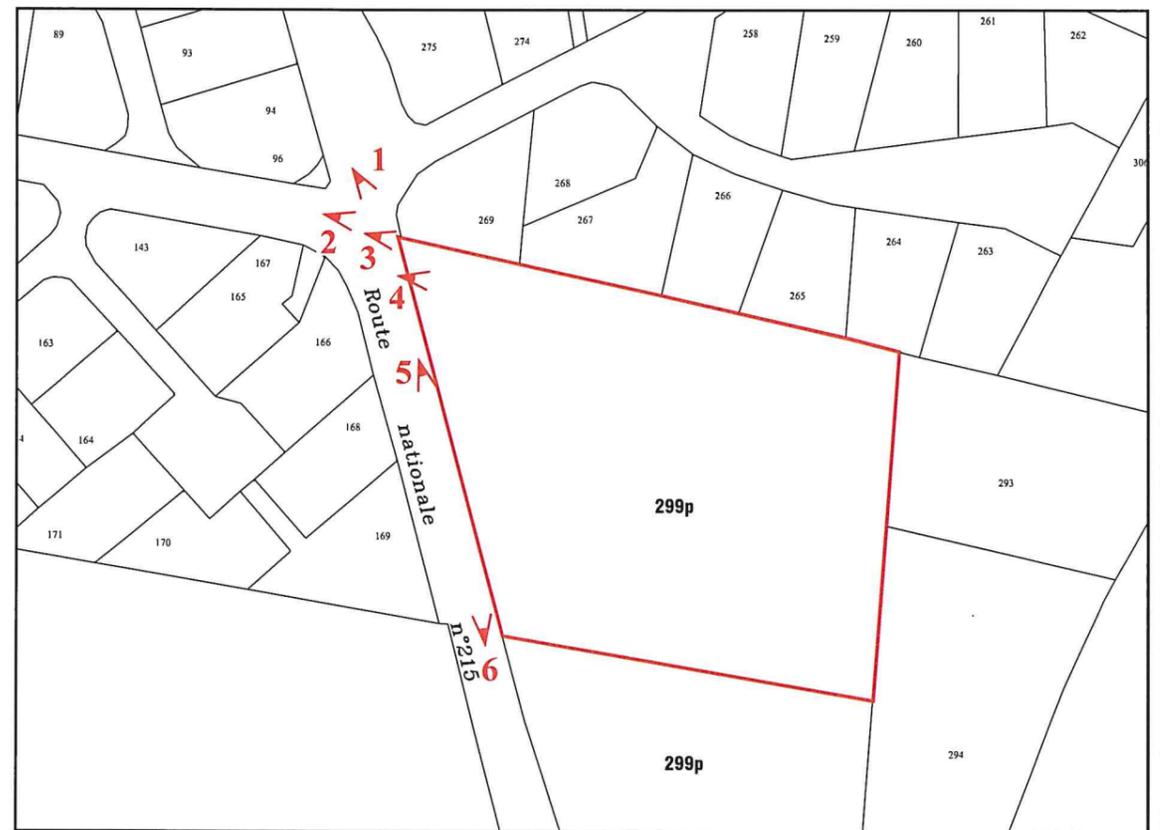
GOLF 33
9, Impasse Jules Hetzel
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 56 47 52 07

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - la teste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MÉDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à 18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnaud@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com

PA.1-2 PLAN PARCELLAIRE

???????

Route Nationale n°215
33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC
Cadastre Section BS numéro 299p



Echelle 1/2000

Plan uniquement destiné aux formalités administratives, ne pouvant servir à définir les limites de propriété avec les tiers riverains.

PA

1 Localisation et angle de prise de vue des photos jointes au reportage photographique (PA6-7 joint au dossier)

□ Périmètre de l'opération.

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD



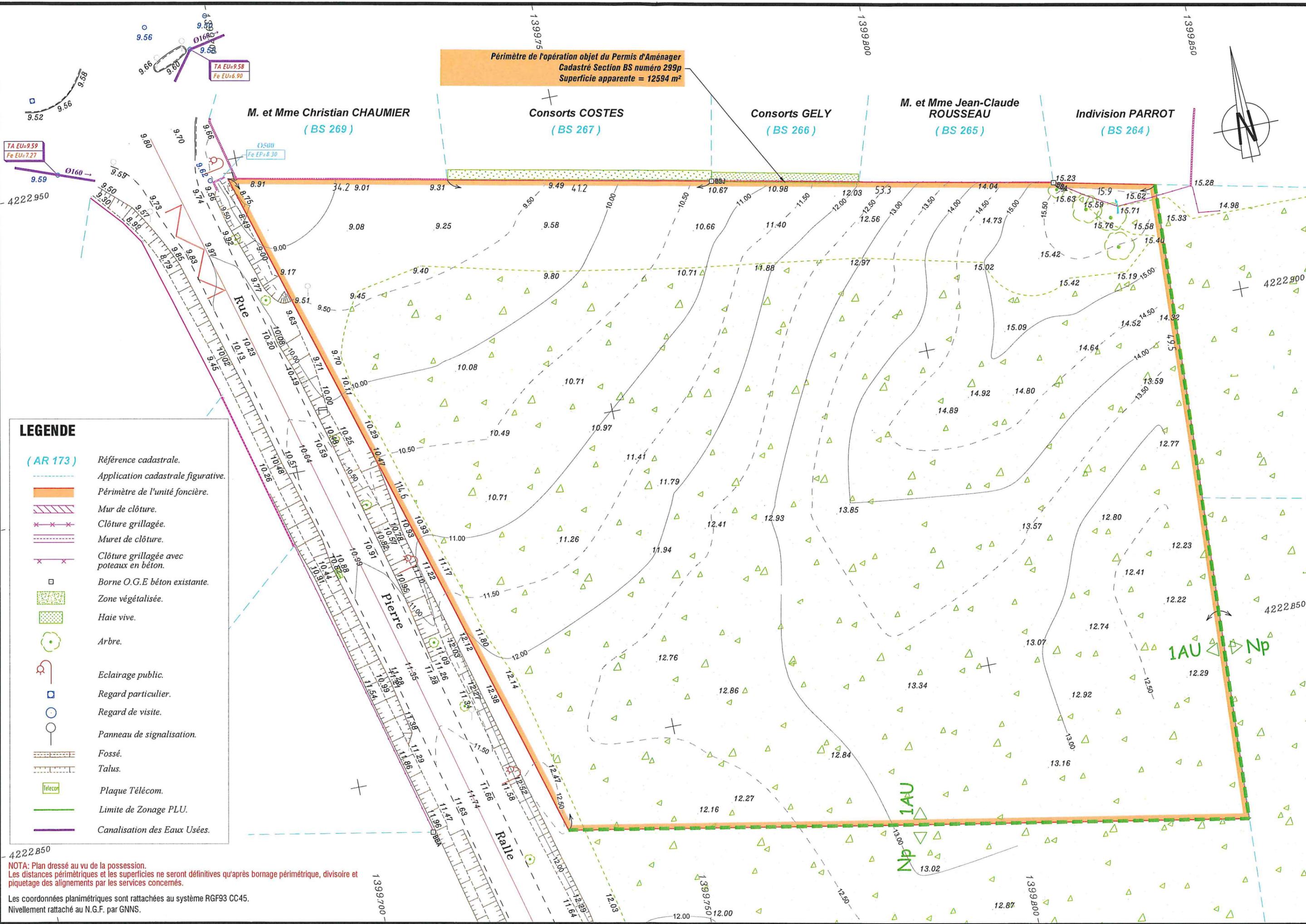
JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

MAÎTRE D'OUVRAGE



GOLF 33
9, Impasse Jules Hetzel
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 56 47 52 07

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - la teste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MÉDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à 18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnaud@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com



Périmètre de l'opération objet du Permis d'Aménager
 Cadastre Section BS numéro 299p
 Superficie apparente = 12594 m²

M. et Mme Christian CHAUMIER
 (BS 269)

Consorts COSTES
 (BS 267)

Consorts GELY
 (BS 266)

M. et Mme Jean-Claude ROUSSEAU
 (BS 265)

Indivision PARROT
 (BS 264)

TA EU=9.58
 Fe EU=6.90

TA EU=9.59
 Fe EU=7.27

- LEGENDE**
- (AR 173)
- Référéncé cadastrale.
 - - - Application cadastrale figurative.
 - Périmètre de l'unité foncière.
 - ▨ Mur de clôture.
 - ✕✕✕ Clôture grillagée.
 - ▨ Muret de clôture.
 - ✕✕✕ Clôture grillagée avec poteaux en béton.
 - Borne O.G.E béton existante.
 - ▨ Zone végétalisée.
 - ▨ Haie vive.
 - Arbre.
 - ⌚ Eclairage public.
 - Regard particulier.
 - Regard de visite.
 - Panneau de signalisation.
 - ▨ Fossé.
 - ▨ Talus.
 - ☎ Plaque Télécom.
 - Limite de Zonage PLU.
 - Canalisation des Eaux Usées.

NOTA: Plan dressé au vu de la possession.
 Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.
 Nivellement rattaché au N.G.F. par GNNS.

ESQUISSE

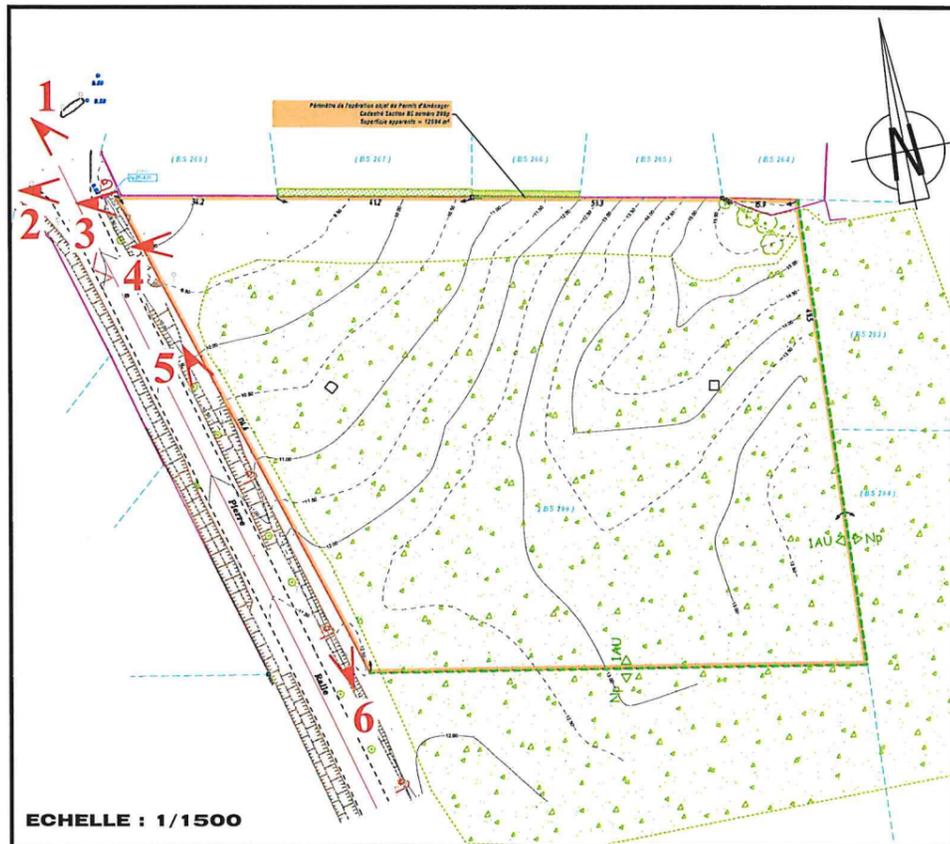
SAINT LAURENT MEDOC (33)

Echelle 1/500

26/02/2021

 Zone Aedificandi définie à l'échelle globale de l'opération au titre de l'article R151-21 du code de l'urbanisme.
 Zone Aedificandi des constructions.
R Recul des constructions $5m \leq R \leq 8m$.
d $d \geq 3m$.





1 Localisation et angle de prise de vue des photos jointes



Photo 1 : Vue depuis la RN n°215 sur la limite Ouest de l'opération.



Photo 2 : Vue depuis la RN n°215 sur la limite Nord et Ouest de l'opération.



Photo 3 : Vue depuis la RN n°215 sur la limite Nord et Ouest de l'opération.



Photo 4 : Vue sur la limite Nord et Est de l'opération.



Photo 5 : Vue sur la limite Ouest de l'opération.



Photo 6 : Vue sur la limite Ouest de l'opération.

 **RAPHAËL JUN**
Pour que l'Environnement soit le facteur du Développement

Prestation de Services en Ecologie et Photographies aériennes
Expertise floristique, Diagnostic pour aménagement, Conseil en gestion
Siret: 43411344500010
Code APE: 7219Z

Raphaël JUN
Docteur en Biologie spécialité Ecologie
Pilote ULM classe paramoteur
319 Route du Moulin Vieux
40170 LEVIGNACQ

Tél: 06.11.34.68.44
E-mail: contact@raphaeljun.net
Infos sur <http://www.raphaeljun.net>



Note de sensibilité écologique

Projet d'Aménagement sur la commune de Saint-Laurent-Médoc (33)

Rapport pour GOLF33

Avril 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE – CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESTATION	p3
1 – PRESENTATION GENERALE ET DESCRIPTION DU PROJET	p4
1.1. Présentation générale de l'aire d'étude	
1.2. Contexte naturel local	
1.3. Présentation générale du projet d'aménagement	
2 – ETAT INITIAL DU SITE	p8
2.1. Méthodologie	
2.2. Résultats de l'expertise écologique	
2.3. Sensibilité écologique du secteur	
3 – CONCLUSION	p15
3.1. Importance du site et enjeux de conservation	
3.2.1. Mesures générales de préservation des habitats et des espèces	
3.2.2. Mesures favorables aux habitats naturels et aux espèces	
4 – ANALYSES DES METHODES	p17

Préambule: objet de l'étude et site d'étude

Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la commune de Saint-Laurent-Médoc (33), GOLF33 a sollicité Raphaël JUN, prestataire de services en Ecologie et photographies aériennes. L'objet de la prestation est de fournir une note de sensibilité sur le projet d'aménagement sur une surface d'environ 12570m² susceptible d'être aménagée et de dégager des enjeux écologiques.

Ce rapport présentera:

- une description sommaire du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les aménagements envisagés,
- une analyse de l'état initial visant à décrire le cortège floristique et faunistique présent sur le site, ainsi qu'une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.
- une conclusion sur l'importance du site, les enjeux de conservation et propositions de mesures de réduction associées.

1 – PRESENTATION GENERALE ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Présentation générale de l'aire d'étude

Le projet d'aménagement se situe sur la zone 1AU « Lartigue » d'une surface d'environ 12570m² située dans le sud du bourg de Saint-Laurent-Médoc.



Figure 1 : projet d'Aménagement « Lartigue » à Saint-Laurent-Médoc (33)

1.2. Contexte naturel local

La commune de Saint-Laurent-Médoc fait partie du Parc Naturel Régional du Médoc (décret création du 24/5/2019).

La commune de Saint-Laurent-Médoc n'est pas concernée par de protection réglementaire au titre du paysage.

Les eaux de surfaces du territoire s'écoulent vers la Gironde par le réseau hydrographique de la Jalle du Nord (cours d'eau d'environ 12,2km sur la commune) et la Berle (cours d'eau d'environ 13,4km sur la commune) pour la partie sud du territoire communal.

La commune de Saint-Laurent-Médoc est concernée par 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés
- le SAGE Lacs médocains
- le SAGE Nappes profondes de Gironde

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) définissent les objectifs et les règles, au niveau local, afin de concilier la satisfaction des différents usages, la préservation et la valorisation de ce patrimoine, et de gérer collectivement, de manière

cohérente et intégrée, la ressource en eau sur un bassin.

Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités locales doivent en effet être compatibles avec le SAGE.

La commune de Saint-Laurent-Médoc présente sur son territoire des milieux naturels possédant des particularités écologiques qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique.

La commune de Saint-Laurent-Médoc fait l'objet de multiples périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel, dispositions révélatrices d'un enjeu fort en la matière, la disposition majeure relevant du périmètre Natura 2000 pour les marais à l'est de la commune.

A proximité des sites d'étude, les principales zones à enjeux en matière de biodiversité identifiées sont (cf Figure1) :

-le site Natura 2000 FR7200683 "Marais du Haut Médoc", à environ 700m à l'est de la zones du projet.

-les zones humides identifiées dans le cadre de l'inventaire des zones humides du Bassin-Adour Garonne (SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés »).

-La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF de type 1 : « Habitats du Cuivré des marais et Bois humides du marais de Beychevelle ».

-La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF de type 1 : « Zone Humide de Saint-Laurent du Médoc ».

Il est à rappeler que le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il sera composé de deux types de sites:

-les ZPS Zones de Protection Spéciale, relevant de la Directive N°79/409/CEE du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ».

-les ZSC Zones Spéciales de Conservation, relevant de la Directive N°92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, dite Directive « Habitats ».

Le site Natura 2000 FR7200683 des « Marais du Haut Médoc» est situé en région Aquitaine, à l'extrémité nord du département de la Gironde. Le territoire du Médoc, de forme triangulaire, est délimité à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde.

Le site possède une superficie d'environ 5070ha et s'étale sur 23 communes médocaines bordant l'estuaire de la Gironde: Valeyrac, Bégadan, Saint-Christoly-Médoc, Couquèques, Civrac-en-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc, Ordonnac, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Estèphe, Cissac-Médoc, Saint-Sauveur, Pauillac, Saint-Julien-de-Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Cussac-Fort-Médoc, Arcins, Moulis-en-Médoc, Avensan, Soussans, Arsac, Cantenac, Labarde.

Le site est constitué de 9 marais indépendants les uns des autres:

-Marais de Condissas et de Bégadanet,

-Palus de By,

-Palus de la Grêle,

-Marais d'Ordonnac,

-Marais de Reysson,

-Marais de Lafite,

-Marais de Beychevelle et Marais du Merich,

-Marais d'Arcins/Soussans,

-Marais de Labarde/Cantenac.

Les Marais du Haut Médoc comprennent **13 Habitats d'Intérêt Communautaire** (Code Natura 2000 ;*:habitat prioritaire):

-Habitats de Végétation halophile et subhalophile

-Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3).

-Habitats de Boisements

- Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190-1),
- Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé (91E0*),
- Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle (91F0-3).

-Habitats de Roselières et cariçaies

- Végétations à Marisque (7210-1*).

-Habitats de Végétation aquatique

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140),
- Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4).

-Habitats de Prairies, pelouses, ourlets

- Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes (6110-1*),
- Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables (6210-12*),
- Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques (6220-4*),
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (6430-1; 6430-4; 6430-6; 6430-7),
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510).

-Habitats de Falaises

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210).

Le site abrite également **15 Espèces d'Intérêt Communautaire** (Code Natura2000 ; * : espèce prioritaire):

-Espèces végétales

- Angélique des estuaires (1607*).

-Espèces animales

-Mammifères :

- Chauve-souris: Grand rhinolophe (1304),
- Loutre d'Europe (1355),
- Vison d'Europe (1356*).

-Reptiles :

- Cistude d'Europe (1220).

-Coléoptères

- Lucane cerf-volant (1083),
- Grand capricorne (1088).

-Lépidoptères (Papillons)

- Cuivré des marais (1060);
- Damier de la Succise (1065),
- Ecaille chinée (1078*).

-Odonates (Libellules)

- Agrion de Mercure (1044).

-Poissons

- Lamproie marine (1095),
- Lamproie de Planer (1096*),
- Lamproie de rivière (1099),
- Chabot (1163).

Sur le site, les principales activités économiques sont représentées par l'agriculture essentiellement localisées sur les marais de la moitié nord du site. La moitié sud est

quant à elle occupée par des marais boisés où les boisements naturels sont entrecoupés de boisements artificiels issus de la culture du peuplier. L'activité agricole dominante est l'élevage extensif. Les prairies (fauchée et/ou pâturées) représentent 38% de la superficie totale du site. Parmi les parcelles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) en 2009, 55,6% de la surface déclarée correspond à des prairies permanentes (principalement sur les Palus de By, Plaine de Queyzans et Marais d'Ordonnac et de St-Yzans-de-Médoc). La culture intensive de maïs (19,1 % des surfaces PAC) est essentiellement située sur le Marais de Reysson. La culture du peuplier, seule activité sylvicole présente, se concentre sur le marais de Beychevelle et représente environ 7 % de la superficie totale du site.

Parmi les activités de loisirs, la chasse est la principale activité sur le site accompagnée dans une moindre mesure par la pêche et la randonnée pédestre et cycliste.

1.3. Présentation générale du projet d'aménagement

Le projet d'aménagement concerne la création d'un lotissement situé au sud du bourg de Saint-Laurent-Médoc (33), près de la D1E8. Il s'agit d'un terrain d'une surface d'environ 12570 m², qui est sans habitation et non clôturé. Ce secteur de développement a été préfiguré par le PLU nommée OAP « Lartigue ».



Figure 2 : Situation du projet d'Aménagement « Lartigue » sur le cadastre

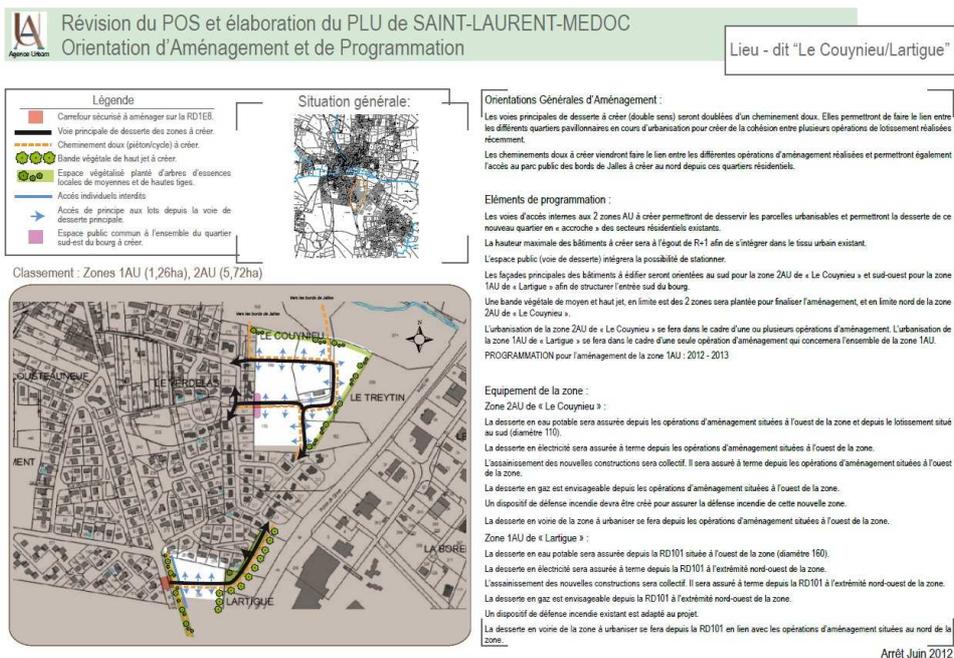


Figure 3 : OAP « Lartigue » d'après document du PLU

2 – ETAT INITIAL DU SITE

2.1. Méthodologie d'inventaire

Les visites de terrain ont été réalisées par l'opérateur à pied sur le secteur de Lartigue le **21 avril 2021**. Des relevés phytosociologiques ponctuels ont été réalisés sur chaque parcelle afin de dresser une liste d'espèces et de caractériser les formations végétales. La liste des espèces animales a été dressée à partir de contacts directs lors de la visite et par points d'écoutes (parfois assisté aux jumelles).

Il est à noter que le nombre d'espèces recensées sur le secteur est donné à titre indicatif, les relevés ayant été réalisés sur une journée, les listes présentées pour la flore et la faune ne sont pas exhaustives. De plus, plusieurs ordres d'animaux n'ont pas fait l'objet de relevés (ex:Chiroptères).

L'interprétation des relevés phytosociologiques a été réalisée par rapport aux référentiels CORINE Biotopes pour la France et Cahiers d'Habitats pour les habitats d'intérêt communautaire (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la Directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore). Les habitats à caractère prioritaire sont indiqués avec un *.

Des relevés ont permis de mettre en évidence des zones humides (par référence à l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement). La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. Pour les habitats cotés p » (pro parte), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.

Cependant, il est à noter que dans les cartes présentées dans ce rapport, les limites strictes des habitats humides ne sont pas indiquées précisément.

Méthode pour les oiseaux

La méthode a consisté à parcourir l'ensemble des milieux favorables à l'avifaune et à noter systématiquement toutes les espèces vues ou entendues au sol, dans la végétation ou en vol. Des jumelles ont été utilisées.

Méthode pour les reptiles

Les Reptiles (lézards, serpents, tortues) ont été recherchés sur chaque secteur favorable des parcelles. La prospection consiste à se déplacer sur et/ou en limite des milieux favorables (haies, lisières forestières, abords des fossés de drainage...) et à noter les individus observés. La prospection a aussi consisté à soulever tous les objets pouvant servir de refuge (tous les éléments soulevés ont été remis en place avec soin). Les mues ont également été recherchées. La période optimale de prospection est celle où les individus sortent de la phase d'hivernage pour se réchauffer, s'alimenter et se reproduire, ou lors de matinées ou journées avec des températures douces voire fraîches (les animaux ayant besoin de s'exposer au maximum au rayonnement solaire pour atteindre leur température corporelle optimale).

Méthode pour les Amphibiens

Les Amphibiens utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année: zone d'hivernage, zone de reproduction, zone d'estivation. Chaque espèce suit un cycle temporel particulier et c'est au cours de la période de reproduction que les espèces sont les plus visibles (mars à mai). La prospection a consisté à rechercher la présence d'adultes ou de larves dans les zones humides et fossés de drainage. La prospection a aussi consisté à soulever tous les objets pouvant servir de refuge (tous les éléments soulevés ont été remis en place avec soin).

Méthode pour les Insectes

La méthodologie employée pour l'étude des insectes allie une prospection visuelle classique des individus à la visite des refuges potentiels (souches, bois morts...). Pour les espèces difficiles à déterminer, une phase de capture à l'aide d'un filet a été nécessaire. Les insectes inventoriés dans le cadre de cette étude sont les Lépidoptères (papillons), les Odonates (libellules et demoiselles) et les Coléoptères saproxyliques (les larves dépendent de la présence de bois morts). Les espèces protégées et/ou remarquables (déterminantes ZNIEFF) ont été recherchées en priorité.

Méthode pour les Mammifères

L'étude des mammifères terrestres a consisté à rechercher des indices indiquant leur présence (cadavres, empreintes, déjection, reste de repas, dégâts visibles...). La recherche de gîtes pour les Chiroptères a également été réalisée.

L'évaluation patrimoniale des sites

La notation des enjeux et de la sensibilité du site s'est également appuyée sur une synthèse bibliographique de la flore et faune sur l'ensemble des secteurs.

Les tableaux proposés ci-après (Michelot, 2003) intègre l'aspect patrimonial (entrée la plus fréquemment utilisée) et des habitats. Il considère également la notion de diversité biologique. Cette notion est intéressante en vue de valoriser la « nature ordinaire ».

De plus, l'analyse paysagère sous l'angle de la distance entre les habitats et leur superficie font référence aux connexions biologiques et aux corridors importants pour éviter l'isolement des communautés et leur appauvrissement (MacArthur et Wilson, 1967).

Faune / Flore			Habitat				
Intérêts	flore	faune	rareté	état de conservation	aire de répartition et représentativité	distance à la zone humide la plus proche	
fort	une ou plusieurs espèces protégées ou présence de plantes rares à l'échelon national, régional, départemental (listes rouges, ...) 4	- présence d'espèces protégées inféodées ou de passage - milieu très favorable à des espèces inféodées aux zones humides (oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, ...) - zone humide ponctuelle particulière représentant un habitat potentiel pour certains groupes d'animaux (mares, ...) 4	présence de deux habitats prioritaires ou plus, ou d'un habitat de la directive. 4	milieu bien conservé 2	limite d'aire de répartition d'une espèce / habitat ou représentativité de l'espèce > 3 15 % 2	moins de 200 m 2	
moyen	corset floristique caractéristique d'une formation hygrophile rare (bourbière bombée, ...) ou groupement floristique présentant une forte diversité végétale et possédant potentiellement des espèces rares ou présence d'espèces rares à l'échelon local 2	zone de refuge et de gagnage pour les espèces de gibier (sanglier, chevreuil, ...) 2	présence d'un habitat de la directive Natura 2000 2	milieu moyennement conservé 1	représentativité de l'espèce de 2 à 15 % 1	de 200 à 500 m 0	
Faible	- milieu pauvre sur le plan botanique - milieu mono spécifique type rosalière - milieu connaissant une eutrophisation avancée : avancement de plantes nitrophiles ou fort embroussaillage 0	- milieu paludéen de superficie réduite ou dégradé - milieu fortement sujet au dérangement: proximité des habitations, ... 0	absence d'habitat de la directive Natura 2000 0	milieu dégradé 0	représentativité de l'espèce < 3 2 % 0	plus de 500 m 0	

Intérêt patrimonial	note sur
flore	4
faune	4
rareté des habitats	4
état de conservation des habitats	2
aire de répartition et représentativité	2
proximité des zones humides	2
surface des zones humides	2

Intérêt patrimonial des sites - note sur 20.

2.2. Résultats de l'expertise écologique de l'aire du projet

Les habitats naturels se définissent comme des zones terrestres ou aquatiques composant des communautés végétales caractérisées par un cortège floristique bien spécifique. Ils sont présentés ici suivant la typologie CORINE Biotope appliquée à la France (**tableau 1**). La correspondance avec la typologie Natura 2000 est uniquement réalisée pour les habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Lors de l'investigation de terrain au cours du printemps, le recensement des habitats naturels présents ou potentiels de la zone d'étude (<2hectares) a permis de recenser **60 espèces végétales, 24 espèces animales et de mettre en évidence 3 habitats naturels** et modifiés. Une carte des habitats est proposée (**figure 4**).

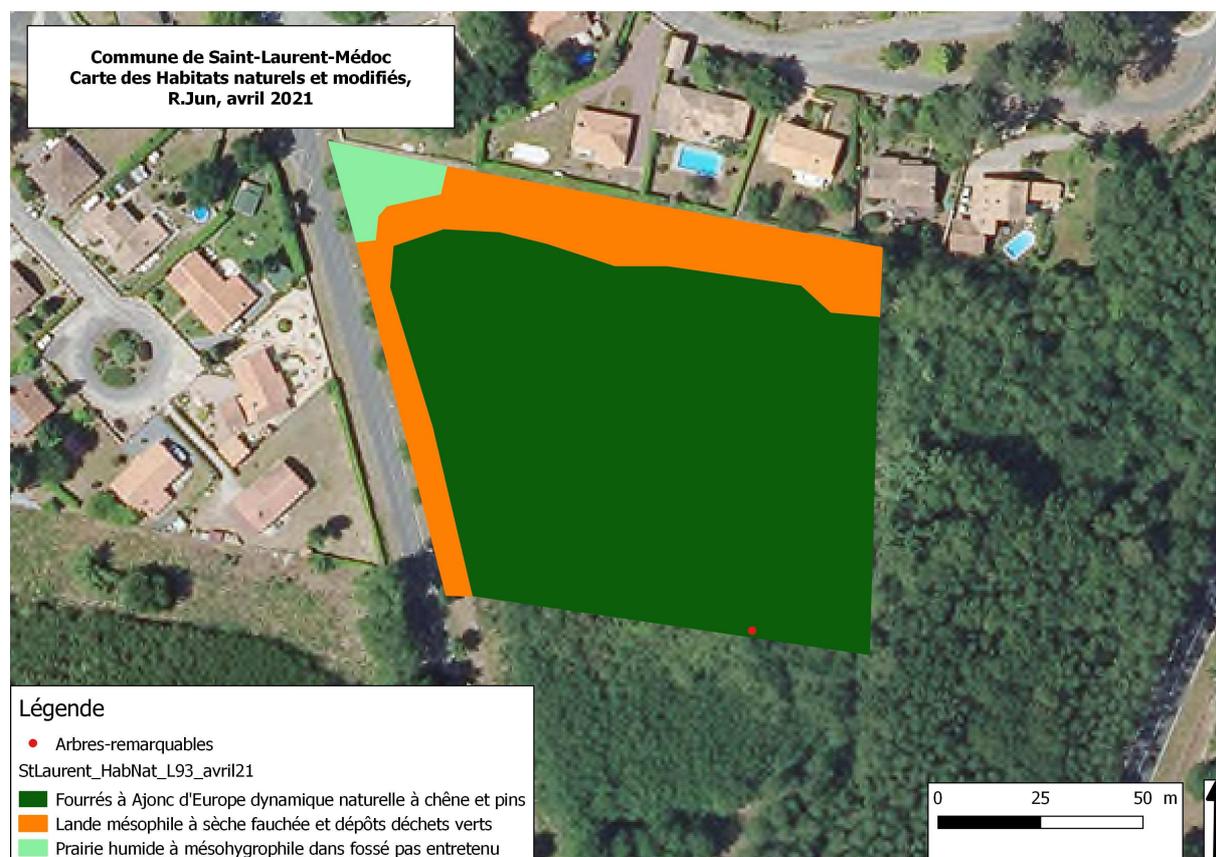


Figure 4: Cartographie des habitats naturels et modifiés (typologie Corine Biotopes)

Type de milieu	Habitats naturels ou modifiés	Code CORINE Biotopes	Humide	Code Natura2000
Landes	Lande mésophile à sèche fauchée et dépôts déchets verts	31.23x87.1	p	non
Prairies	Prairie humide dans fossé de drainage pas entretenu	37.2x89.22	H	non
Fourrés	Fourrés à Ajonc d'Europe dynamique naturelle à chênes et pins	31.85x41.5x42.81x31.23	p	non

Tableau 1: liste des habitats naturels recensés sur le secteur d'étude.

Le secteur d'étude d'environ 1,3 hectare a fait l'objet d'investigations à pied sur le secteur de l'OAP Lartigue. 3 habitats naturels et modifiés ont été recensés (cf **tableau 1**) sur le secteur qui est composé principalement d'un fourré haut et dense à Ajonc d'Europe avec dynamique naturelle à pins et chênes mixte sur lande mésophile (code Corine 31.85x41.5x42.81x31.23). En limite sud du site, un chêne présentant de nombreuses cavités est susceptible d'abriter une espèce d'intérêt communautaire, le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Cependant, aucun individu n'a été observé.

Sur une bande de fauche en limite de parcelle au nord et sud se développe une lande mésophile à sèche où de nombreux dépôts de déchets ont dégradé la qualité du milieu (code Corine 31.23x87.1).

Il faut noter que la parcelle du projet est bordée dans sa partie nord-ouest d'un fossé d'écoulement des eaux de pluie (non entretenu) où s'est développée une prairie humide (code Corine 37.2x89.22) d'une surface d'environ 400m². Cette zone humide n'est pas considéré comme un habitat d'intérêt communautaire (cf **figure 5**).



Figure 5: Cartographie des zones humides (H)

L'inventaire de la végétation a permis de dresser une liste des espèces végétales présentes sur le site d'implantation. Au total, **60 espèces végétales** ont pu être recensées, cependant aucune espèce n'est protégée au niveau national ni ne présente un caractère patrimonial. Il est à noter que **3 espèces exotiques à caractère envahissant** (EEE) ont été recensées. La forte dynamique du Cerisier tardif (*Prunus serotina*) et du Robinier (*Robinia pseudacacia*) est préoccupante pour la qualité du site (cf **Tableau 2**).

Nom scientifique	Nom commun
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis capillaire
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère
<i>Aira caryophyllaea</i>	Aire caryophyllée
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante
<i>Arenaria montana</i>	Sabline
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanc
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
<i>Campylopus introflexus</i>	Mousse cactus (EEE)
<i>Carex arenaria</i>	Laiche des sables
<i>Carex hirta</i>	Laiche hérissée
<i>Cerastium glomeratum</i>	Ceraiste aggloméré
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle
<i>Dicranum scoparium</i>	Dicrane à balai
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de grue
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe
<i>Festuca rubra</i>	fetuque rouge
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaie
<i>Geranium dissectum</i>	Geranium découpé
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou
<i>Hedera helix</i>	Lierre
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Hypnum cupressiforme</i>	Hypne des bruyères
<i>Hypochoeris radicata</i>	Porcelle
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus

Nom scientifique	Nom commun
<i>Lamium purpurea</i>	Lamier pourpre
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chevrefeuille
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre
<i>Medicago lupulina</i>	Minette
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre
<i>Ornithopus pinnatus</i>	ped d'oiseau
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif (EEE)
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne tauzin
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse
<i>Robinia pseudacacia</i>	Robinier faux acacia (EEE)
<i>Rosa canina</i>	Eglantier
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse
<i>Rubus sp</i>	Ronce
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon
<i>Scirpus holoschoenus</i>	Scirpe holoschoene
<i>Senecio vulgaris</i>	Seneçon commun
<i>Silene gallica</i>	Silène de France
<i>Tamus communis</i>	Tamier
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe
<i>Valerianella locusta</i>	Mache
<i>Verbascum sp</i>	Molène
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois

Tableau 2: Liste des espèces végétales recensées

L'inventaire de la faune a permis de dresser une liste non exhaustive des espèces animales présentes sur le site d'implantation. En raison de la faible surface des habitats, le cortège d'espèces rencontrées est peu représentatif des milieux forestiers et landicoles. Au total, **24 espèces animales** ont pu être recensées lors de la visite de terrain (**tableau 3**) dont :

	Nom français	Nom scientifique	CB	CBO	CW	DH	DO	PN
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	II					X
	Chardonneret	<i>Carduelis carduelis</i>	II					X
	Corneille	<i>Corvus corone</i>					II/2	
	Étourneau sansonnet	<i>Stumus vulgaris</i>					II/2	
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	III				II/2	
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	II					X
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	II	II	A		I	X
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	II					X
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	II					X
	Pie	<i>Pica pica</i>					II	
	Pigeon ramier	<i>Columba palombus</i>					III/1 et II/1	
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	III					X
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	III					X
	Rouge gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	II					X
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	II					X
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	II					X
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	III				II/2	
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	II			IV	X	
Coléoptères	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II			II-IV	X	
Papillons	Le Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>						
	Collier de corail	<i>Ancia agestis</i>						
	Hesperide de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>						
Mammifères	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>						
	Surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>						

CB : Convention de Berne (annexes II / III)
CBO : Convention de Bonn (annexes I / II)
CW : Convention de Washington (annexes A et B)
DH : Directive Habitats (annexe II et IV)
DO : Directive Oiseaux (annexes I / II / III)
PN : protection nationale

Tableau 3: Liste des espèces animales recensées

- pour **les oiseaux**: 17 espèces ont pu être contactées sur le site et dans sa périphérie dont 11 sont pour protégées au niveau national (article 3). Ce sont pour la majorité des

espèces communes des fourrés et des parcs arborés. Il est à noter que la majorité des espèces a été repérée en vol (dont Milan noir). De manière générale, les habitats du site du projet sont susceptibles d'être utilisés par les populations d'oiseaux pour l'alimentation et le refuge. Aucune nidification n'a été observée. La présence de fourrés et boisements de la zone classée Np en périphérie du site (sud et est) semble jouer un rôle plus important pour les oiseaux.

- pour **les reptiles et les amphibiens**: La présence de souches et de bâtiments permet l'accueil d'une espèce de lézard, le lézard des murailles. Cette espèce est protégée au niveau national et est susceptible de fréquenter l'ensemble du site du projet. Aucun amphibien n'a été contacté lors de la visite de site.

- pour **les insectes**: 4 espèces communes de papillons ont été recensées dans les milieux ouverts (pelouse et landes).

Il est à noter que la chênaie et en particulier les vieux individus constituent un habitat pour les espèces protégées au niveau national et au niveau communautaire, la Lucane Cerf-volant et le **grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)**, sur un chêne du site des traces de présence de cette espèce d'intérêt (cf figure 2 : arbres remarquables) ont été identifiées.

- pour **les mammifères**: Deux espèces, le sanglier et le surmulot, ont été recensées sur le site d'étude du projet.

Il faut retenir que la parcelle du projet n'est pas concernée par la présence d'habitat d'intérêt communautaire. L'état de conservation des habitats naturels est mauvaise du fait de la présence de nombreux déchets ainsi qu'une dynamique naturelle de deux espèces exotiques à caractère envahissant.

Il faut noter la présence d'une zone humide qui borde la partie nord-ouest de la parcelle (fossé de drainage non entretenu). De plus, un chêne à cavités est susceptible d'abriter une espèce d'intérêt communautaire, le grand Capricorne.

2.3. Sensibilité écologique du secteur

Le secteur d'étude, deux types de milieux des boisements dominés par le pins sur landes mésophiles à mésohygrophiles. Il faut considérer que l'ensemble des espèces animales recensées dans ce secteur sont susceptibles d'utiliser à un moment ou un autre les différents habitats comme zone de refuge ou d'alimentation.

D'un point de vue dynamique et phytosociologique, ce complexe est typique des formations végétales de landes mésophiles à sèches (Alliance de l'*Ulicion minoris*) caractérisée par la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) typiques du plateau Landais après exploitation forestière du Pin maritime avec des fourrés spontanées à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*). Les plantations de pin maritime sont des forêts de substitution aux forêts climaciques à Chênes, ici, en l'absence de replantation et de travaux d'entretien, des Pins et Chênes se développent dans ces fourrés. L'état de conservation des habitats est moyen à mauvais pour l'ensemble du secteur envahi par le Robinier (*Robinia pseudacacia*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Aucune espèce végétale d'intérêt n'a été recensée sur ces secteurs lors des observations.

-Il faut noter que quelques individus plus anciens situés en périphéries du site (seul **1 individu arbre remarquable sur la parcelle d'étude**) sont susceptibles de servir de milieu refuge pour de nombreuses espèces animales :

-ils peuvent héberger une entomofaune spécifique dans laquelle on trouve de nombreuses espèces rares; C'est un habitat d'espèces pour la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ainsi que pour le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces deux espèces sont susceptibles d'être présentes dans le secteur bien qu'elles n'ont pas été recensées lors des relevés.

- ils servent de gîte pour diverses espèces de chauves-souris dont certaines sont souvent devenues rares tant au niveau local qu'à l'échelle nationale ou internationale.

- ils constituent des sites de nidification privilégiés pour certaines espèces d'oiseaux (pics, mésanges, grimpereaux, sittelles ...) et ils participent ainsi à la diversité des peuplements de passereaux.

Un tableau de pondération des enjeux a été réalisé prenant en compte quatre enjeux patrimoniaux pour la flore, la faune, les habitats naturels et la présence de zone humide (**tableau 4**). Une cartographie des enjeux écologiques sur le secteur d'étude est proposée (**figure 6**).

Habitats naturels ou modifiés	Flore	Faune	Rareté Habitats	État conservation	Aire de répartition représentativité	Proximité /des zones humides	Surface des zones humides	Somme pondération Intérêt patrimonial	Sensibilité écologique*
Lande mésophile à sèche fauchée et dépôts déchets verts	2	2	0	0	0	1	0	5	Faible
Prairie humide dans fossé de drainage pas entretenus	2	4	0	0	1	1	1	9	Moyenne
Fourrés à Ajonc d'Europe dynamique naturelle à chênes et pins	0	2	0	0	0	1	0	3	Faible

Tableau 4: pondération des enjeux écologiques

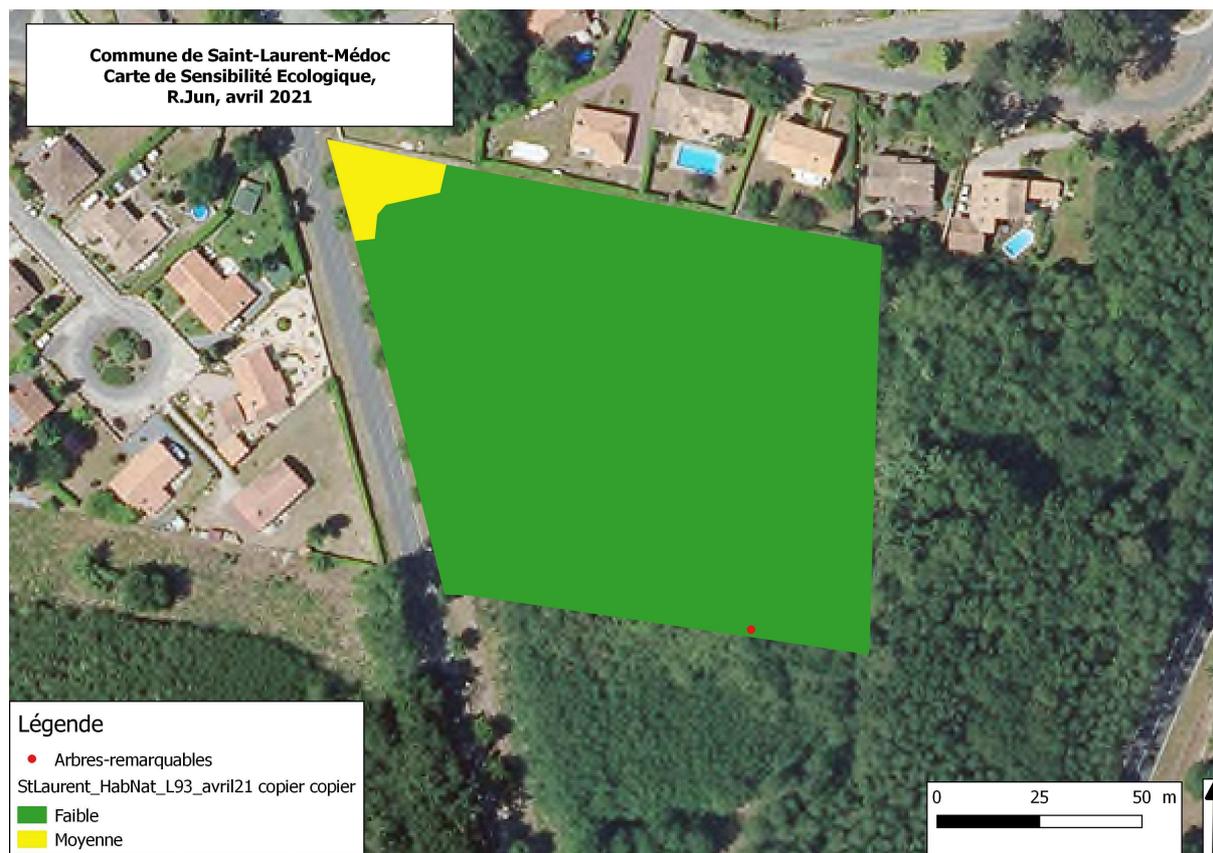


Figure 6: Cartographie des enjeux écologiques sur le secteur d'étude:
en rouge: enjeu fort ,
en jaune: enjeu modéré
en vert: enjeu faible

L'analyse des enjeux patrimoniaux permet de caractériser la sensibilité des secteurs (cf. carte ci-contre).

Les secteurs où les habitats obtiennent une note basse (< 7/20), ils peuvent être qualifiés de site à sensibilité faible. Ils sont majoritairement constitués de milieux modifiés (état de conservation mauvais), en exploitation ou en friche.

Les secteurs où les habitats obtiennent une note moyenne (> 7 mais <10), ils peuvent être qualifiés de site à sensibilité modérée. Ils sont composés d'habitats naturels présents à l'état relictuel sur des linéaires (fossés, bordures de route..) ou de bas niveau topographique. Les habitats sont en mauvais état de conservation.

-Le secteur de Lartigue obtient une note basse; il peut être qualifié de site à sensibilité modérée. **L'ensemble du secteur apparaît favorable au projet d'aménagement.**

3 – CONCLUSION

3.1 Importance du site et enjeux de conservation

Après une investigation du site potentiel au cours du printemps 2021 (avril) et une analyse des enjeux écologiques (flore, faune et habitats naturels), il apparaît que le site d'étude, zone de développement préfigurées par le PLU de Saint-Laurent-Médoc OAP « Lartigue », d'une superficie d'environ 12570m², est majoritairement occupée par des fourrés hauts à Ajonc d'Europe et landes mésophiles ; des habitats naturels ne revêtant pas d'enjeu fort d'ordre patrimonial, le plus fréquemment occupés par des habitats naturels modifiés, parfois en mauvais état de conservation (friche); à noter toutefois l'identification d'une zone humide d'une surface d'environ 400m² (fossé non entretenu) et à proximité du site des habitats potentiels à grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). La forte dynamique du Cerisier tardif (*Prunus serotina*) et du Robinier (*Robinia pseudacacia*) est préoccupante pour la qualité du site.

Le site se situe en périphérie (700m) d'un site Natura 2000 «Marais du Haut-Médoc», site d'importance communautaire SIC FR7200863. Aucun habitat naturels d'intérêt communautaire n'est concerné par le projet.

Par conséquent, **le site apparaît favorable au projet d'aménagement sur l'ensemble de la parcelle en conservant de grands individus de Chêne pour le caractère paysager et la conservation de l'habitat d'espèce Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ce qui constitue une mesure de réduction inscrite dans le projet.**

3.2 – Propositions de mesures de réduction des effets dommageables

L'analyse des impacts prévisibles permet d'étudier les mesures à mettre en place. Il s'agit des « mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ».

3.2.1. Mesures générales de préservation des habitats et des espèces

En amont de la phase travaux VRD, il est conseillé d'établir un cahier des charges (document contractuel) concernant l'ensemble des recommandations environnementales afin de maîtriser les émissions de polluants (hydrocarbures, huiles), minimiser les nuisances sonores (engins de chantier), de maintenir un état de propreté du site.

De manière générale, il devra être mis en place

- un géotextile filtrant et anticontaminant afin d'éviter le départ de particules fines et les pollutions accidentelles;
- un dispositif d'assainissement afin de collecter et de traiter les eaux de chantier;
- une zone de stockage de produits dangereux.
- Mise en place de sanitaires de chantier.

3.2.2. Mesures favorables aux habitats naturels et aux espèces

Il est à noter que les boisements mésophiles dominés par le chêne pédonculé (ici des individus spontanés isolés ou en bouquet) servent de milieu refuge pour de nombreuses espèces animales :

-ils hébergent une entomofaune spécifique dans laquelle on trouve de nombreuses espèces rares; C'est un habitat d'espèces pour la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ainsi que pour le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces deux espèces sont susceptibles d'être présente sur le site bien qu'elles n'ont pas été recensées lors des relevés.

- ils servent de gîte pour diverses espèces de chauves-souris dont certaines sont souvent devenues rares tant au niveau local qu'à l'échelle nationale ou internationale.

- ils constituent des sites de nidification privilégiés pour certaines espèces d'oiseaux (pics, mésanges, grimpereaux, sittelles ...) et ils participent ainsi à la diversité des peuplements de passereaux.

Les chênaies ont la particularité de contenir une proportion de chênes tauzins. Cette

essence présente un intérêt patrimonial relativement important dans la mesure où sa répartition mondiale est très limitée : on ne la trouve en effet qu'en Afrique du nord, dans la Péninsule Ibérique ainsi que dans l'ouest et le sud-ouest de la France. Sa relative abondance dans les chenaies permet de penser que les Landes de Gascogne constituent un site majeur pour cette espèce. Sur le site, son développement spontané dans la lande peut être favorisé.

Afin de réduire son impact sur l'espèce de coléoptère grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Maître d'Ouvrage a modifié son projet initial en limitant la coupe de certains chênes qui sont susceptibles d'accueillir l'espèce. **Cette mesure constitue un mesure d'évitement.**

De plus, des préconisations sont également à prendre en compte par le futur aménageur dans un objectif d'intégration de la biodiversité et de maintien de la structure de paysage de chênaie et de landes dans le projet d'aménagement:

-Effectuer les travaux de viabilisation en fin d'été et automne et d'éviter certaines coupes d'arbres indigènes spontanés au niveau des fourrés.

-Reconstituer la strate arbustive des haies avec des essences strictement locales, il est préconiser de favoriser le Prunellier, *Prunus spinosa*, l'Aubépine, *Crataegus monogyna*, le Chêne pédonculé, *Quercus robur*, le Chêne tauzin *Quercus pyrenaica*, l'Arbousier *Arbutus unedo*, le Houx *Ilex aquifolium*, le Poirier sauvage *Pyrus cordata*, le Châtaignier, *Castanea sativa*, la Ronce *Rubus sp...*

-Il est à noter que des espèces végétales à caractère invasif (EEE Espèces exotiques envahissantes) ont été identifiées sur le territoire communal de Saint-Laurent-Médoc. Tout projet d'aménagement paysager doit prohiber l'introduction des espèces végétales adventices à caractère invasif telles que les arbustes: *Baccharis halimifolia*, *Eleagnus pungens*, *Eonymus japonica*, *Pittosporum tobira*, et les Poacées *Bambusa sp.* et *Cortaderia selloana* et un programme d'arrachage avec exportation des relcats des Robinier (*Robinia pseudacacia*) et Cerisier tardif (*Prunus serotina*) peut être entrepris lors de la phase travaux VRD.

-Favoriser des fauches tardives en mosaïque fin juin-juillet des espaces ouverts (pelouses-prairies) et de sous-bois en relation avec le cycle biologique des pollinisateurs dont les papillons et pour l'entretien de la lande pour l'accueil du public autour de la zone de cheminement piéton optionnelle (partie nord) ;

-Afin d'éviter toute pollution dans les eaux de surface, il est conseiller de prohiber toute utilisation de phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, voirie et cheminement.

4 – ANALYSES DES METHODES

Les données utilisées pour la réalisation de cette étude ont été fournies par:

Bibliographie et données en ligne:

-le guide méthodologique de réalisation des études d'incidence Natura 2000 du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

-la DREAL Nouvelle-Aquitaine:

www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

-le Museum National d'Histoire Naturelle avec l'Inventaire National du Patrimoine Naturel:

<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

-le Conservatoire National Botanique Sud-Atlantique:

www.obv-na.fr/

Inventaires de terrain par un écologue:

- une investigation de terrain effectuée en avril 2021.